



**Compte Rendu de la Séance Publique
Du Conseil Municipal Jeudi 16 Janvier 2020 à 18h30
Qui s'est tenue en Mairie**

Présents : MACHETEL, MOULIERES, BORG, BALS, BONNET G, SEGALA

Absents : JAUDON, SANDONATO

Le quorum est atteint, Stéphanie RIVIERE est nommée secrétaire de séance, la séance est ouverte.

1- VOTE DE DECISIONS MODIFICATIVES :

BUDGET GENERAL		Vote : 6 pour	
Intérêt ligne de trésorerie	+ 5.58 €	Capital d'emprunt	+ 0.01 €
Frais affranchissement	- 5.58 €	Intérêt emprunt	- 0.01 €

2- Modification du tableau des effectifs :

Suppression d'un poste d'adjoint technique 2eme classe, après avis favorable du Centre de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault et utilisation du poste d'adjoint technique principal 2eme classe libéré par le départ en retraite de Monsieur Pierre Vedel. Nomination de l'agent concerné, Jean Paul Vareilles, par avancement de grade après l'avis de la Commission administrative paritaire du centre de gestion de la fonction publique territoriale.

Vote : 6 pour

3- Convention d'adhésion au service médecine préventive du centre de gestion de la fonction publique 34 :

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal l'obligation pour les collectivités d'adhérer à un service de médecine de prévention afin de mettre à leur disposition ainsi qu'à leurs agents un médecin et une infirmière de prévention qualifiés, Le Centre de gestion ayant créé un tel service, Le Conseil Municipal décide de renouveler son adhésion et autorise Mr le Maire à signer la convention.

Vote : 6 pour

4-Vote des dépenses d'investissement avant le vote des budgets primitifs 2020 :

Avant le vote des budgets primitifs, la commune ne peut engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement que dans la limite des restes à réaliser de l'exercice 2019 ou bien en vertu de l'article l1612-1 du code général des collectivités territoriales en autorisant par délibération l'ouverture de crédits. Monsieur le Maire propose :

Sur le budget général :

Achat de mobilier urbain pour la zone Pré des Pères (tables et bancs) pour un montant de 4 086.60 € ttc.

Travaux mise à niveau du passage du Verdus à la Croix de Jean : 21 122.40 € ttc.

Ces travaux sont nécessaires pour poursuivre l'accessibilité reliant le parking à la rue du bout du monde, ils seront réalisés première quinzaine de février.

Sur le budget parking :

Réfection de l'éclairage public du parking ainsi que l'installation de deux lampadaires supplémentaires au niveau du gué du Verdus pour un montant total de 23 168 € HT. Cette opération constitue la troisième tranche de rénovation de l'éclairage public. Elle a fait l'objet en 2019 de l'attribution d'une subvention de la part d'Hérault Energie. **Vote : 6 Pour**

5- Adhésion à l'association Arbres : label arbre de France :

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il a reçu un courrier de l'association ARBRES qui gère le label « Arbres remarquables de France ». Celle-ci suggère à la commune de solliciter ce label pour le Platane de la place de la Liberté. Le platane semble remplir les conditions pour obtenir ce label

- un caractère majestueux,
- un caractère historique,
- un caractère commémoratif ou légendaire.

Un dossier de candidature est à constituer. Il fera l'objet d'une décision par le comité de labellisation dans les 6 mois. Ce label est susceptible d'apporter une notoriété supplémentaire au platane de la place pour une cotisation annuelle à l'association de 22 euros. Le Conseil Municipal autorise Mr le Maire à présenter un dossier de candidature. **Vote 6 pour**

Ordre du jour terminé parole à l'assistance :

Une personne demande si des administrés ont fait remonter des problèmes de réception de la TNT. Effectivement plusieurs personnes se sont manifestées : il s'agirait à priori d'un problème de réception liée aux interférences avec la 4 G. Ce problème pourra éventuellement trouver une solution avec les nouvelles capacités de transmission liées à la mise en service de la fibre. Le conseil souhaite que les personnes qui sont dans ce cas se fassent connaître au secrétariat pour initier une opération d'analyse des diagrammes d'antenne. Cette analyse, à faire individuellement pour chaque zone qui rencontre des problèmes, sera prise en charge par la commune qui mandatera un technicien spécialisé. Les éventuels achats de matériels qui pourraient être nécessaires resteront à la charge des particuliers.

Un administré interpelle le Maire concernant les poubelles des particuliers qui restent en permanence dans les rues et qui ne sont pas rentrer après le ramassage et le passage du camion. Une Lettre du Verdus sera envoyée pour sensibiliser la population et rappeler à chacun les règles de bonne conduite pour l'intérêt de tous.

L'ordre du jour est achevé, la séance est levée à 20 heures.